

prévoyant des contributions fédérales aux travaux et aménagements destinés à favoriser la conservation et le contrôle des ressources en eau, des accords en vue d'une étude conjointe de divers aspects de la qualité et de la quantité de l'eau dans les bassins hydrographiques des rivières et des lacs, et des accords en vue d'études conjointes pour la planification et l'aménagement des ressources en eau dans divers bassins de drainage. (Pour plus de renseignements au sujet de certains de ces projets, on peut consulter l'*Annuaire du Canada 1973*, page 553.) Toujours aux termes de la Loi sur les ressources en eau du Canada, des ententes ont été conclues avec des provinces afin de coordonner les programmes fédéraux et provinciaux de contrôle de la qualité des eaux et d'échanger des données. Ce programme, créé en 1966, ne comporte pas de paiements intergouvernementaux et il est continuellement modifié pour tenir compte des nouveaux problèmes de pollution.

Il existe de nombreux autres programmes fédéraux-provinciaux, officiels ou officieux, portant sur des aspects particuliers des ressources renouvelables et de l'environnement, notamment sur l'aménagement des forêts et de la faune, la collecte de données hydrométriques, l'aide à l'irrigation et la lutte contre les inondations, la lutte contre les organismes nuisibles aux forêts, les pêcheries, et occasionnellement, on élabore des programmes provisoires menés conjointement. On peut citer à titre d'exemple l'étude conjointe d'une durée d'un an effectuée aux termes d'une entente Canada — Ontario en vue d'examiner les dommages causés aux rives des Grands Lacs par le niveau élevé des eaux, et de fournir des renseignements dont on pourra se servir pour formuler des recommandations au sujet de mesures à long terme de réparation et de protection.

Pour plus de précisions concernant ces programmes, on peut se procurer le rapport intitulé *Inventaire de programmes et d'activités fédéraux-provinciaux*, publié en janvier 1974 par le Bureau du Conseil privé.

1.5.3 Programmes internationaux

Le Canada participe à deux genres distincts de programmes multilatéraux, ceux qui ont trait surtout à l'environnement et ceux qui portent principalement sur la conservation et l'aménagement des ressources. La plupart de ces derniers concernent le milieu marin. Par exemple, le Canada est membre du Conseil international pour l'exploration de la mer. Cet organisme, composé de 17 membres, favorise et coordonne les études sur le milieu marin et plus particulièrement sur les ressources vivantes de la mer, surtout dans la région de l'Atlantique Nord. Le Canada est également membre de 10 commissions internationales des pêches, établies aux termes de conventions formelles, qui sont chargées d'étudier certaines ressources marines vivant dans des zones désignées de manière à favoriser l'exploitation rationnelle et la conservation des ressources halieutiques d'intérêt commun.

Le Canada a également participé à la Décennie hydrologique internationale (1^{er} janvier 1965 — 31 décembre 1974), qui a été instituée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en vue de favoriser une meilleure compréhension des phénomènes hydrologiques et permettre ainsi de prévoir les résultats de la mise en valeur des ressources hydrauliques, améliorant par la même occasion le processus d'aménagement. Le Comité national de coordination est composé de représentants d'organismes fédéraux, provinciaux, universitaires et spécialisés. Il existe des comités de la Décennie hydrologique internationale dans huit provinces.

Dans le cadre de la Décennie hydrologique internationale, le Canada et les États-Unis effectuent une étude poussée du lac Ontario sous le titre Année internationale d'étude des Grands Lacs. Le travail sur le terrain s'est fait entre le 1^{er} avril 1972 et le 31 mars 1973, et l'organisation des données et la préparation du rapport devraient être terminées à la fin de 1974.

En ce qui a trait aux problèmes écologiques, toujours dans le milieu marin, le Canada a continué à jouer un rôle actif au sein de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO), institution spécialisée des Nations Unies. Il est notamment représenté au nouveau Comité pour la protection du milieu marin. La Convention internationale sur le déversement des déchets en mer, formulée conformément à une recommandation de la Conférence des Nations Unies qui s'est tenue à Stockholm, et finalisée et présentée pour la signature le 29 décembre 1972, a été signée par le Canada et les démarches de ratification sont actuellement en cours. En octobre 1973, l'IMCO a patronné une conférence internationale sur la pollution des mers qui a abouti à la formulation d'un projet